

( conservatoire de caen )

conservatoire à rayonnement régional  
musique - danse - théâtre

2017 – 2018

Inscription aux tests d'entrée  
cycles I, II, III et COP

Ce document comprend :

- Une fiche descriptive du cursus instrumental – à conserver ;
- Les modalités d'inscriptions au conservatoire – à conserver ;
- Le formulaire de confirmation d'inscription – à transmettre au conservatoire accompagné des pièces justificatives dans les 7 jours suivant votre inscription.  
*Passé ce délai, l'inscription ne sera pas prise en compte.*

2017 - 2018

chant

violon

alto

violoncelle

contrebasse

flûte traversière

hautbois

clarinette

basson

saxophone

cor

trompette

trombone

tuba / saxhorn

harpe

guitare

percussion

piano

orgue

clavecin

flûte à bec

hautbois baroque

basson baroque

violon baroque

viole de gambe

Jazz

# Les études instrumentales (document à conserver)

Conservatoire de Caen  
1 rue du Carel – CS 52700 - 14027 Caen cedex 9  
☎ 02.31.30.46.70 - 📠 02.31.30.46.71  
[conservatoire@caenlamer.fr](mailto:conservatoire@caenlamer.fr)  
[www.conservatoiredecaen.fr](http://www.conservatoiredecaen.fr)

un établissement de la communauté urbaine  Caen la mer

**Les études instrumentales, réparties sur 3 cycles, conduisent à l'obtention du Certificat de Fin d'Etudes Musicales (CFEM).**

**Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée peuvent se présenter dès la fin du cycle II en cycle à Orientation Professionnelle pour obtenir un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) pour accéder ensuite à la licence de musicien interprète (en partenariat avec l'université de Rouen) ou au cycle de perfectionnement.**

**Tout au long des études, les élèves sont évalués sous la forme d'examens en fin de cycle.**

## Cycle I (à partir du CE1)

Ce cycle est le temps de la découverte de la pratique musicale et de l'appropriation physique de l'instrument.

L'âge d'entrée dans ce cycle peut être modifié en raison de dispositions particulières liées à certains instruments.

Durée  
moyenne :  
4 ans

## Cycle II

Ce cycle est le temps du développement des acquisitions techniques. L'élève construit le premier stade de son autonomie. Il découvre le répertoire de musique de chambre et d'orchestre.

Durée  
moyenne :  
4 ans

## Cycle III

Ce cycle est la dernière phase des études au conservatoire. Il est destiné à préparer le musicien à une pratique autonome.

Il inclut des cours d'instrument, de formation musicale, de musique de chambre et d'orchestre.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du CFEM.

Durée  
moyenne :  
3 ans

## Cycle à Orientation Professionnelle

Ce cycle est destiné aux élèves qui s'orientent vers la professionnalisation.

Accessible sur test d'entrée dès la fin du cycle II, il inclut des cours d'instrument et de formation musicale, mais également des cours complémentaires (analyse, écriture, ...). En outre, l'élève s'investit dans une pratique engagée de musique de chambre et d'orchestre.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du DEM.

Durée  
moyenne :  
3 ans

## Parcours possibles après obtention du DEM

### Licence de musicien interprète

En partenariat avec l'Université de Rouen, le conservatoire de Caen propose une formation de licence de musicien interprète qui s'inscrit dans le schéma du dispositif universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat).

A l'issue de la formation (s'il valide tous les enseignements), l'étudiant se verra délivrer une licence, soit un diplôme de niveau bac+3 reconnu au niveau européen. Il pourra alors poursuivre des études en master dans tout pays membre de la Communauté européenne, avec équivalence reconnue.

La licence de musicien interprète, accessible sur concours d'entrée, est ouverte aux titulaires du baccalauréat et du DEM.

Le temps d'enseignement est partagé entre l'université de Rouen (enseignements théoriques) et le conservatoire de Caen (enseignements pratiques).

Des équivalences peuvent être accordées :

- à l'université pour les étudiants déjà titulaires d'une licence de musicologie ou en cours de formation en licence de musicologie,
- au conservatoire selon les parcours des étudiants.

Volume hebdomadaire : entre 17h et 21h

Sous réserve de modifications par l'Université de Rouen.

Durée :  
3 ans

### Cycle de perfectionnement

Accessible sur concours d'entrée, ce cycle s'adresse aux élèves titulaires du DEM et qui ne remplissent pas les conditions d'accès à l'université.

Il est réservé aux élèves ayant un projet professionnel et se caractérise par une formation plus large que le seul perfectionnement instrumental.

Durée  
maximale :  
2 ans

# Modalités d'inscription

## PUBLIC CONCERNÉ :

Elève justifiant d'une pratique instrumentale d'au moins 1 année scolaire et souhaitant intégrer un cursus instrumental en cycle I, II, III ou COP.

## ORGANISATION DU TEST INSTRUMENTAL :

- Pour l'entrée en cours de cycle I, le candidat présente devant un jury, un morceau de son choix.
- Pour l'entrée en cours de cycle II ou de cycle III, le candidat présente un morceau imposé et un morceau de son choix devant un jury.
- Pour l'entrée en COP, se référer à la liste des morceaux imposés.

La liste des morceaux imposés est affichée au conservatoire à compter du Lundi 15 mai 2017 et consultable également sur le site internet : [www.conservatoiredecaen.fr](http://www.conservatoiredecaen.fr)

- Le test se déroule le vendredi 30 juin ou samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017. Une convocation sera adressée au candidat (mi-juin) par e-mail.
- Selon la discipline instrumentale, le candidat pré-inscrit en CII ou CIII ou COP (à partir du CI pour la technique vocale) est accompagné par un pianiste de l'établissement. Une répétition avec un accompagnateur est proposée le jour du test.
- Les résultats seront communiqués à partir du 5 juillet 2017 : par voie d'affichage au conservatoire et en ligne sur le site internet. Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.
- La réussite au test d'entrée permet au candidat d'être inscrit sur une liste d'admissibilité. L'admission définitive est prononcée à partir du 12 septembre 2017, en fonction des places disponibles.
- Le candidat retenu ne peut intégrer le conservatoire qu'après avoir acquitté les droits d'inscription.
- Le candidat admis s'engage à poursuivre un cursus conforme au règlement des études.

## FORMATION MUSICALE :

Tout élève intégrant le conservatoire en cursus instrumental doit également suivre un cours de formation musicale. L'intégration dans les classes instrumentales se fera après évaluation du niveau de formation musicale ou étude du parcours musical par le délégué aux études fondamentales, le cas échéant. Cette évaluation se déroulera à l'issue du test.

## DOCUMENTS A ENVOYER AU CONSERVATOIRE :

Après avoir effectué votre pré-inscription en ligne sur le site internet du conservatoire [www.conservatoiredecaen.fr](http://www.conservatoiredecaen.fr), vous devez compléter le formulaire de confirmation et le retourner au conservatoire

**dans un délai de 7 jours**

accompagné des pièces suivantes :

- 1 photo d'identité ((nom et prénom au verso) ;
- 1 justificatif de domicile (1)  
(pour les candidats domiciliés dans la communauté urbaine) ;
- 1 copie des diplômes et/ou dossier musical, ou une attestation de niveau.

Les frais de dossier et les droits d'inscription sont à régler à l'issue de l'admission définitive ;

**TARIFS 2017-2018 : A consulter sur [www.conservatoiredecaen.fr](http://www.conservatoiredecaen.fr)**

**Reprise des cours : à partir du 18 septembre 2017**

2017 - 2018

Confirmation d'inscription  
test d'entrée en cycles I, II, III et COP

(document à transmettre au conservatoire de Caen dans un délai de 7 jours à compter de la date de pré-inscription en ligne)

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de  Père  Mère  Candidat

Portable (1) : .....

(1) la communication d'un n° de portable permet de joindre le candidat rapidement en cas de dossier incomplet.

confirme l'inscription au test d'entrée en (instrument) ..... Cycle.....

Candidat

NOM : .....

PRENOM : .....

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Niveau scolaire (à la rentrée 2017) :

Je transmets ci-joint :

- 1 photo d'identité du candidat (nom et prénom au verso);
- 1 justificatif de domicile ;  
(pour les candidats domiciliés dans la communauté urbaine Caen la mer)
- 1 copie des diplômes et/ou dossier musical, ou une attestation de niveau du candidat.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions d'inscription au conservatoire de Caen et m'engage à respecter les règlements édictés par l'établissement.

Fait à....., le \_\_ / \_\_ / 2017

Signature du candidat majeur ou du responsable légal si le candidat est mineur :